

SÉANCE DU 5 JANVIER 2021

CONSEIL MUNICIPAL DE LACAPELLE BIRON

Présents : N. LAFON, J. LAFON, M. MARTIAL, L. BALSE, J. HOOGENBERGP. MALBY, A. DESPONT, A. DELCOUSTAL, G. COURATIN, J. DEN HEIJER, M. DEBIARD

Secrétaire de séance : Michel DEBIARD

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2020

Les élus approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 1^{er} décembre 2020.

AFFAIRES FINANCIÈRES

Les élus votent à l'unanimité la délibération fixant les dépenses de la collectivité pouvant être payées par la trésorerie sans ordonnancement préalable.

Délib. 202101

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	11	11	11	0	0

SÉCURITÉ INCENDIE

Ludovic BALSE expose que, suite à un dépôt de demande de permis de construire au lieu-dit « Le Carre », le service départemental d'incendie et de secours (SDIS 47) exige que la commune s'engage à sécuriser la zone contre les incendies faute de quoi le permis de construire ne pourra pas être délivré. Il précise qu'une rencontre a eu lieu avec un représentant du SDIS, le Président du Syndicat des Eaux de la Lémance et un représentant de la SAUR. Tous indiquent que le débit du réseau d'eau potable est insuffisant pour alimenter une borne à incendie. La seule solution envisageable est l'installation d'une bâche à eau. Des devis seront demandés pour l'achat de la bâche et son installation.

Suite à ces informations, les élus votent la délibération ci-jointe engageant la commune à sécuriser le secteur.

Délib. 202104

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	11	11	11	0	0

Le SDIS demande par ailleurs que la liste des points d'eau disponibles sur la commune soit dressée. Gérard COURATIN réalisera ce relevé.

Le SDIS demande également que le débit d'eau soit vérifié à chaque borne. Madame la Maire indique que la SAUR peut réaliser ce travail et assurer la maintenance de l'ensemble des bornes pour un montant annuel de 560 €. Les élus votent à l'unanimité la délibération confiant la maintenance à la SAUR.

Délib. 202102

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	11	11	11	0	0

Saint-Avit

Suite à une demande de travaux déposée par les propriétaires du Moulin de Saint-Avit (commune de Gavaudun), le problème de sécurité incendie du quartier de Saint-Avit a été soulevé. Une solution sera recherchée conjointement par les deux communes.

SIVU CHENIL

Les élus votent à l'unanimité la délibération ci-jointe acceptant l'adhésion de deux nouvelles communes au SIVU du chenil départemental.

Délib. 202103

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	11	11	11	0	0

TRAVAUX

Demandes de subvention

Les demandes de subvention (DETR, Conseil départemental et Amendes de police) ont été déposées pour le projet d'aménagement et de sécurisation des entrées du village et du boulevard du midi. Le coût total des travaux est estimé à 54 000 €. Le coût pour la commune

dépendra du montant des aides obtenues et le projet pourra se dérouler sur plusieurs années.

Restaurant scolaire

L'entreprise MARCHOUX a réparé une fuite d'eau et le placoplâtre endommagé a été remplacé par des bénévoles. Deux devis seront demandés pour refaire la peinture pendant les vacances d'hiver.

École

Un devis de réfection de la toiture s'élève à 44 000 €. Par ailleurs, les élus recherchent des solutions pour économiser l'énergie : changement de système de chauffage, isolation, installation de panneaux photovoltaïques... Des études devront être menées ainsi que des recherches de financement possible.

QUALITÉ DE L'AIR

Le diagnostic sur la qualité de l'air à l'école nécessite l'achat d'un kit d'analyse du benzène. Le coût est de 72 €.

PDESI

L'implantation des panneaux d'information le long du parcours de la randonnée retenue dans le cadre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires seront mis en place en janvier. L'inauguration du parcours est prévue le 5 février avec participation des écoliers de Lacapelle-Biron (randonnée pédestre) et d'une autre école (randonnée VTT).

VOIRIE ET TERRAIN

Les services de Fumel Vallée du Lot seront appelés pour des problèmes de débordement des fossés à La Valprionde et au Boc Laroque.

Le chemin de La Comtesse a été endommagé suite à un chantier de débardage. L'entrepreneur a assuré une réparation des dégâts mais des gravats devront être apportés pour améliorer son état.

Jean-Claude CASAGRANDE, propriétaire du terrain de 8000 m² situé en bordure du terrain de rugby et servant aux séances d'entraînement, a informé les élus de son souhait de le vendre. Une estimation du coût sera réalisée.

NOUVEAUX NÉS

Les élus décident d'offrir un cerisier de variété locale pour les 4 nouveaux nés de 2020. Le coût sera de 100 € environ.

MATÉRIEL

Johanna DEN HEYER informe les élus qu'un particulier vend un important lot de tables et de chaises d'occasion. Le lot semble trop important pour les besoins de la commune